

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 FÉVRIER 2019

Le 19 février 2019 à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Madame Jacqueline Vanbersel, Maire.

### Étaient présents :

Mme Vanbersel, M. Vereecke, Mme Labarre, M. Beaudoir, Mme Ziegler, M. Berson, Mme Marin, adjoints au Maire, Mme Charroppin, M. Hautot, Mme Krauzé, M. Mauriéras, Mme Ribeiro-Rego, Mme Tesson, Mme Daninthe, Mme Balard, M. Chatin, Mme Barbier, M. Roze, Mme Liard, conseillers municipaux.

### Étaient absents excusés et représentés :

M. Bréban (pouvoir à M. Berson)  
M. Gardette (pouvoir à Mme Labarre) arrivé à 21h50 (point 8)  
M. Christopher Moutinho (pouvoir à M. Beaudoir)  
M. Rémond (pouvoir à Mme Vanbersel)

\*\*\*

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 30.

Mme Charroppin est élue secrétaire de séance.

\*\*\*

### 1) Décision de maintien ou non d'un adjoint dans ses fonctions suite à un retrait de délégation.

Le 21 janvier 2019, Madame le Maire a pris un arrêté municipal portant retrait de la délégation consentie à Monsieur Daniel VEREECKE. Conformément au dernier alinéa de l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « Lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions. »

Le conseil municipal vote par : onze (11) voix pour le maintien de M. Daniel Vereecke dans ses fonctions d'adjoint au Maire, dix (10) voix contre son maintien et un bulletin nul, Monsieur Chatin ne prend pas part au vote.

M. Daniel VEREECKE est maintenu dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

## 2) Détermination du nombre d'adjoints au Maire.

Point enlevé de l'ordre du jour compte tenu des résultats du vote sur le maintien de M. Daniel Vereecke dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

\*\*\*

- Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire depuis le 19 décembre 2018 en vertu de la délégation reçue pour la signature des marchés publics.

\*\*\*

Le conseil municipal approuve à la majorité des voix (21 voix pour dont 4 pouvoirs, une voix contre, Monsieur Chatin et une abstention, Madame Ribeiro- Rego), le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2018.

## FINANCES COMMUNALES

### 3) Construction du Restaurant Scolaire - Autorisation de programme.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (23 voix dont 4 pouvoirs) :*

- DÉCIDE** de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement « restaurant scolaire » comme suit :

Montant de l'Autorisation de programme	Crédit de paiement 2019	Crédit de paiement 2020
1 400 000 €	1 200 000 €	200 000 €

### 4) Construction de la salle socioculturelle - Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (23 voix dont 4 pouvoirs) :*

- SOLLICITE** une subvention pour la réhabilitation et la transformation des anciens bâtiments industriels Prévoté dans le cadre de l'opération d'aménagement de la salle socioculturelle auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Locale dont le coût est estimé à 1 200 338.84 € HT.

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

	Dépenses	Recettes
Etudes et travaux	1 200 338.84	
CD60		314 350.00
DETR		164 363.84
DSIL		52 095.58
Région		382 751.65
SE60		46 710.00
Autofinancement		240 067.77
<b>TOTAL</b>	<b>1 200 338.84</b>	<b>1 200 338.84</b>

**5) Construction de la salle socioculturelle - Demande de subvention au titre du Programme Régional d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires - Région des Hauts de France.**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (23 voix dont 4 pouvoirs) :*

- **SOLLICITE** une subvention pour la réhabilitation et la transformation des anciens bâtiments industriels Prévoté dans le cadre de l'opération d'aménagement de la salle socioculturelle auprès de la Région des Hauts de France au titre du Programme Régional d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires dont le coût est estimé à **1 200 338.84 € HT**.

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

	Dépenses	Recettes
Etudes et travaux	1 200 338.84	
CD60		314 350.00
DETR		164 363.84
DSIL		52 095.58
Région		382 751.65
SE60		46 710.00
Autofinancement		240 067.77
<b>TOTAL</b>	<b>1 200 338.84</b>	<b>1 200 338.84</b>

**6) Subvention aux associations - Acompte.**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (23 voix dont 4 pouvoirs) :*

- **ACCEPTTE** le versement d'une avance de **800 €** sur la subvention de fonctionnement à percevoir en 2019, au Comité de Jumelage de l'Eventail, en raison du déplacement d'une vingtaine de personnes en Italie du 17 au 19 mai 2019.

## ENFANCE ET JEUNESSE

### 7) Animations pédagogiques - Année scolaire 2018-2019 - Modification.

Le Conseil Municipal a délibéré le 19 décembre dernier pour déterminer le montant de la participation communale à la conduite des différents projets mais il a été omis d'intégrer la participation de la Commune à la sortie des élèves de l'école maternelle au cinéma pour un montant de 285 € sur les 570 € de frais de sortie.

Les participations de la commune aux sorties et animation pour l'école maternelle « Aux Jolis Pommiers », sont donc les suivantes :

➤ Animation pédagogique (sortie au centre équestre « Pony Rêve »)	4 400 €
➤ Animation pour le carnaval 2019	200 €
➤ Voyage de fin d'année	2 280 €
➤ Sortie cinéma	285 €

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (22 voix pour dont 4 pouvoirs et une abstention, Monsieur Chatin) :*

- **ACCEPTE** de verser une subvention de 7 165 € à la coopérative de l'école maternelle aux jolis pommiers.

## URBANISME

*21h50 : arrivée de Monsieur Gardette.*

### 8) Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AB n°53 d'une contenance de 1 536 m<sup>2</sup> pour la construction d'un bassin de rétention.

Le schéma de gestion des eaux pluviales prévoit la construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales afin de réceptionner leur écoulement au niveau de la rue de Laboissière et de limiter les coulées et inondations dans les rues de Laboissière et de Méru.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (23 voix pour dont 3 pouvoirs) :*

- **DÉCIDE** d'acquérir 1 531 mètres carrés de terrain à distraire de la parcelle cadastrée AB n°53 appartenant à M. Didier FALAMPIN domicilié à Sainte Geneviève, pour un montant de 15 310 €.
- **DIT** que l'indemnité d'éviction agricole versée à l'exploitant agricole sera de 0,7986 le m<sup>2</sup>, soit 1 226,65 €.
- **DÉCIDE** de céder 960 m<sup>2</sup> de terrain à distraire de la parcelle cadastrée ZA n°84 à M. Didier FALAMPIN pour un montant de 9 600 €.
- **DIT** que la soulte de 5 710 €, correspondant à la différence de valeur des terrains échangés, sera réglée à Monsieur Didier FALAMPIN.

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### 9) Communauté de Communes Thelloise - Modification des statuts - Retrait de droit commun de la compétence optionnelle « Eaux Pluviales Urbaines ».

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (23 voix pour dont 3 pouvoirs) :*

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes Thelloise concernant le retrait de la compétence optionnelle « eaux pluviales urbaines ».

## DIVERS

- **Rentrée scolaire 2019** : fermeture d'une classe en maternelle.

☞

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Fait à Sainte-Geneviève, le 21 février 2019.

La Secrétaire,



Josiane CHARROPPIN

Le Maire,



Jacqueline VANBERSEL